

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS514

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 12

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« *c*) Au troisième alinéa, après le mot : « alinéa », sont insérés les mots : « du présent article ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.